

RÈGLEMENT DE LA ROYALE DES SABLES

SAMEDI 10 OCTOBRE 2020 – DOMAINE ROYAL DE JARRAS 30220 AIGUES-MORTES

1 - **ATHLETIC CLUB LATITUDE 30** organisateur de l'évènement appelée **LA ROYALE DES SABLES** est couvert par un contrat d'assurances de Responsabilité Civile souscrit par la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.) auprès de la M.A.I.F., contrat numéro 4121633J.

2 - Le programme général propose trois actions spécifiques qui se dérouleront au Domaine Royal de JARRAS à Aigues-Mortes :

- **L'IMMORTELLE DES SABLES**, une initiation à la Marche Nordique de 5 km
- **LA FLEUR DE SEL**, une virée Marche Nordique Circuit de de 10,9 km
- **LA ROYALE DES SABLES**, une épreuve Marche Nordique Compétition, Championnats de Région et du Gard Circuit de 14,5 km

3 - **L'IMMORTELLE DES SABLES, parcours d'initiation**

Accessible à tous à partir de la catégorie cadet (2003-2004), certificat médical non obligatoire. Par précaution nous demandons aux personnes de s'assurer auprès de leur médecin que la distance à parcourir ne présente pas de risque particulier.

Les participants mineurs doivent présenter une autorisation parentale.

Distance 5 km / dénivelé cumulé quasiment nul

Ravitaillements à mi-parcours et à l'arrivée

Tarifs : 8 € inscription sur site / 10 € inscription sur place

Départ : 9h15, avec un coach et un guide du domaine.

Une tenue vestimentaire adaptée est souhaitée avec le port de chaussures de sport, tennis.

ACL30 met à disposition des bâtons de marche nordique contre une pièce d'identité (selon stock et tailles disponibles).

4 - **LA FLEUR DE SEL, chronométrée non officielle**

S'adresse à partir de la catégorie cadet (2003-2004) aux licenciés FFA, ATHLÉ COMPÉTITION, ATHLÉ RUNNING, ATHLÉ ENTREPRISE, mais également aux licenciés ATHLÉ SANTÉ avec présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la marche nordique en compétition daté de moins d'un an à la date de l'épreuve, aux licenciés COMPÉTITION d'autres fédérations conventionnées avec la FFA, aux possesseurs d'un PASS J'AIME COURIR, aux non licenciés sur présentation d'un certificat médical, de non contre-indication à la pratique de la marche nordique en compétition daté de moins d'un an à la date de l'épreuve, ou de sa copie (aucune copie ne sera faite sur place). Aucun autre document ou présentation sur téléphone, ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical qui sera conservé par les organisateurs.

Les participants mineurs doivent présenter une autorisation parentale.

Distance 10,9 km, 3 boucles de 3,6 km / dénivelé cumulé quasiment nul

Ravitaillements à mi-parcours et à l'arrivée

Tarifs : 15 € inscription sur site / 17 € inscription sur place à partir de

Retrait des dossards : à partir de 8h00

Échauffement en musique : 9h45

Départ : 10h00

5 - **LA ROYALE DES SABLES, MNCC officielle chronométrée Championnats de Région et du Gard.**

S'adresse à partir de la catégorie cadet (2003-2004) aux licenciés FFA, ATHLÉ COMPÉTITION, ATHLÉ RUNNING, ATHLÉ ENTREPRISE ou être en possession d'un PASS J'AIME COURIR ou être licencié COMPÉTITION d'autres fédérations conventionnées avec la FFA.

Les participants mineurs doivent présenter une autorisation parentale

Distance 14,5 km, 4 boucles de 3,6 km / dénivelé cumulé quasiment nul

Ravitaillements à mi-parcours et à l'arrivée

Tarifs : 15 € inscription sur site / 17 € inscription sur place à partir de 11h15

Retrait des dossards : à partir de 8h00

Échauffement général en musique : 13h15

Départ : 13h30 MNC Femmes / 13h40 MNC Hommes

6 - **Inscription et règlement**

Inscriptions et règlement sur le site ENDURANCE CHRONO (www.endurancechrono.com) jusqu'au vendredi 9 octobre 2020, 18h00. Possibilité d'inscription sur place

Le seul fait de s'inscrire implique l'acceptation du présent règlement et le Règlement Marche Nordique Compétition du 1^{er} novembre 2019.

7 - Respect du site et environnement

Le Domaine Royal de JARRAS est classé NATURA 2000. Le respect du site est une priorité. Des poubelles seront mises à disposition à différents endroits. Les organisateurs sont souverains pour exclure toute personne ou participant qui ne respectera pas le site, son environnement, sa faune et sa flore. Tout abandon de matériel, tout jet de déchets sur les différents circuits, entraînera la mise hors course du concurrent fautif. Les animaux, même tenus en laisse sont formellement interdits.

Les concurrents, les spectateurs, les bénévoles, les officiels, les organisateurs, les animateurs, les exposants sont informés des recommandations suivantes :

- Respect de la voie automobile balisée et des parkings dédiés
- Ne pas fumer
- Ne pas allumer de feu
- Ne pas s'écarter du chemin balisé
- Ne pas déposer d'ordures ailleurs que dans les poubelles
- Respect de la faune et la flore
- Respect des cultures (vignes)
- Les animaux même tenus en laisse sont formellement interdit

8 - Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que les ayants-droits, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils peuvent apparaître à l'occasion des actions du programme général, sur tous supports, documents promotionnel, publicitaires, pour la durée prévue par la loi et les règlements.

9 - RGPD

Les informations communiquées à l'organisation sont nécessaire pour la participation à l'Immortelle des Sables, la Fleur de Sel, la Royale des Sables. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'organisation. Conformément au RGPD de mai 2018, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant.

10 - Définition de la Marche Nordique Compétition

La Marche Nordique compétition reprend l'intégralité des gestes fondamentaux caractérisant cette discipline enseignée comme telle dans les clubs FFA en Loisir et Forme Santé. Le Règlement Marche Nordique Compétition du 1^{er} novembre 2019 sera appliqué.

(http://acl30.athle.fr/upload/ssites/001183/marche_nordique/doc_2020/012-reglement_mnc_au_1er_novembre_2019_.pdf)

11 - Juges FFA

Sous l'autorité d'un chef juge, des juges fixes et mobiles, officiels FFA, couvriront les parcours de la Fleur de Sel et de la Royale des Sables. Les juges pourront informer, conseiller les marcheurs pour ajuster leur technique de marche, pédagogie sur la Fleur de Sel, vigilance sur la Royale des Sables. Ils seront souverains pour prendre les décisions concernant les pénalités.

À l'exception des officiels à vélo, tout autre moyen de circulation est interdit sur les différents parcours.

12 – Pénalités

Matériel :	Équipement non conforme ; Dragonne non mise ou retirée ; Dossard
Technique :	Marche à l'amble ; Pas de course
Poussée :	Avant ; Arrière ; Pointe levée
Jambe :	Pas glissé ; Marche athlétique
Alignement :	Abaissement du centre de gravité ; Oscillation des épaules

Sous peine de disqualification, toute aide extérieure, accompagnement pedestre, à vélo, ravitaillement hors zone, est interdite

13 - Récompenses

Flours de Sel : Des saveurs de Camargue vous seront offertes à l'inscription

Fleur de Sel : Des saveurs de Camargue vous seront offertes à l'inscription
Un tirage au sort vous permettra de remporter du vin des sables de Camargue
Le plus beau geste identifié par les juges sera récompensé sur le podium
Les 3 premiers H et F au scratch seront récompensés

Royale des sables : Des saveurs de Camargue vous seront offertes à l'inscription
Les 3 premiers H et F au scratch seront récompensés
Les premiers H et F de chaque catégorie seront récompensés
Les 3 premières équipes seront récompensées
Le club le plus représenté sera récompensé

14 - Contrôle antidopage

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage. En cas de contrôle, l'organisation mettra les locaux appropriés à disposition de la personne chargée du contrôle. La réglementation en vigueur sera appliquée.

15 - Secours

Une assistance médicale sera assurée sur les parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à arrêter ou mettre hors compétition, tout participant ou compétiteur paraissant inapte à poursuivre l'épreuve, et si besoin faire appel aux services de secours, Pompiers, SAMU, Les organisateurs, officiels, et bénévoles, signaleront au PC course, tout incident ou comportement nécessitant les besoins d'une assistance médicale.

16 - Assurance

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile garantissant les actes des membres de l'organisation et les bénévoles désignés. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

17 - Vols, pertes d'effets, dégradation véhicule

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels ou dégradation de véhicule qui surviendrait durant la journée de la manifestation.

18 - Risque de troubles à l'organisation de l'évènement

En cas de comportement individuel ou collectif non approprié nuisible à l'organisation et au déroulement de l'évènement (violences verbales ou autres, utilisation calomnieuse des réseaux sociaux...), l'organisation se réserve le droit de prendre les mesures appropriées à l'encontre du ou des perturbateurs.

20 - Pandémie et Covid 19

Dans le contexte actuel, si l'évolution de la pandémie permet le maintien de la ROYALE DES SABLES, toute action située à l'intérieur du bâtiment dédié au retrait des dossards, inscriptions sur place, briefing des bénévoles, briefing des juges, réclamations, débriefing juges, anti-dopage, etc., nécessitera un respect des mesures barrières et le port du masque par les bénévoles, officiels et organisateurs. Des masques, du gel hydroalcoolique et des lingettes désinfectantes seront à disposition des personnes ainsi concernées.

En cas d'annulation de la ROYALE DES SABLES liée au Covid 19, les inscriptions prises sur le site d'ENDURANCE CHRONO seront remboursées par l'organisation.

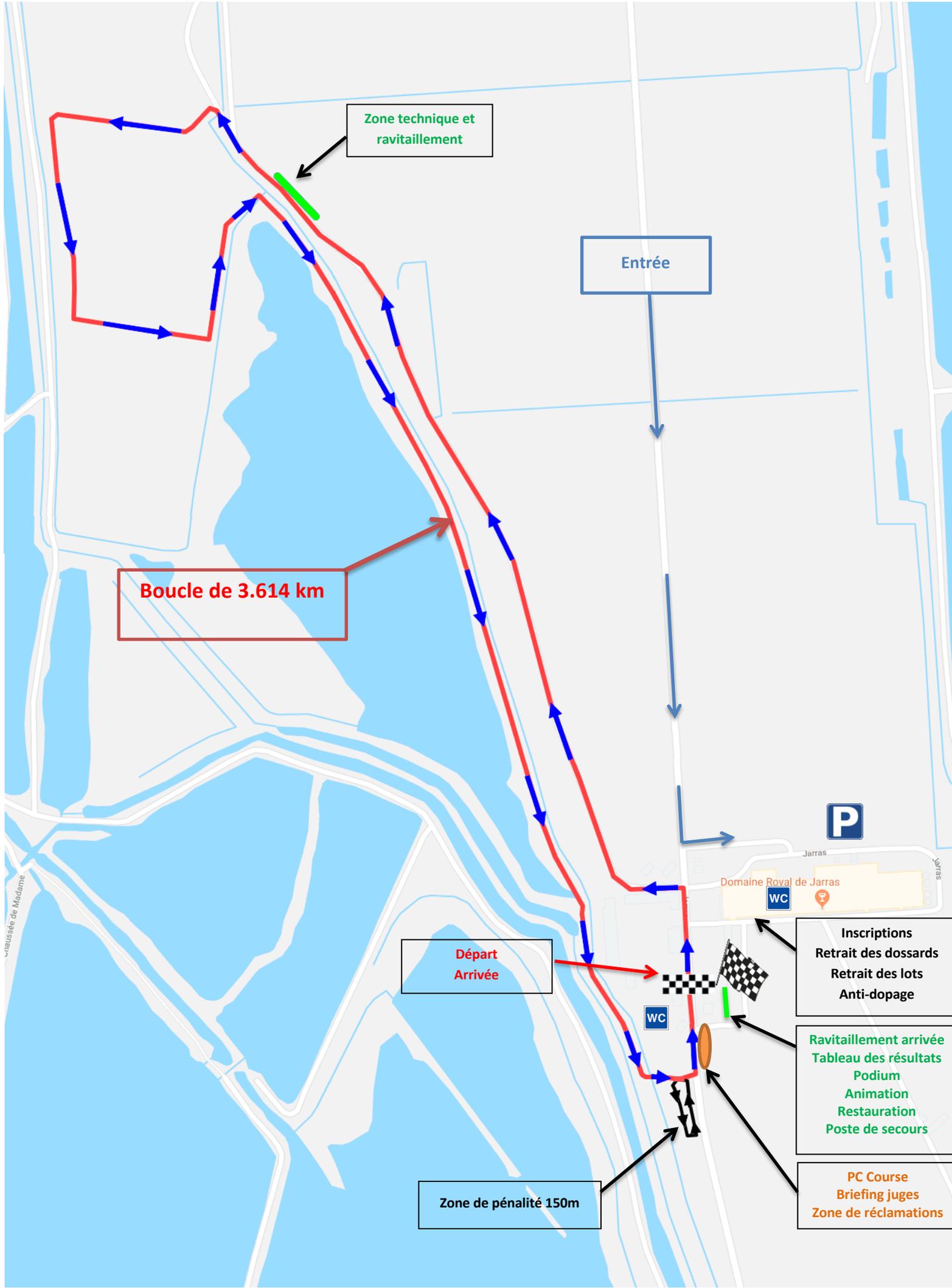
21 - Autres cas de force majeure

En cas de force majeure autre que la pandémie actuelle, d'arrêté préfectoral de catastrophe naturelle, de vigilance météo orange ou rouge, ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants et des concurrents, les organisateurs de l'association ATHLETIC CLUB LATITUDE 30 se réservent le droit d'annuler tout ou partie des actions spécifiques proposées sans que les engagés puissent prétendre à un quelconque remboursement.

22 - Acceptation du règlement

Tout participant ou concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

Le bureau ACL30



Zone technique et ravitaillement

Entrée

Boucle de 3.614 km

Départ
Arrivée

Zone de pénalité 150m

Inscriptions
Retrait des dossards
Retrait des lots
Anti-dopage

Ravitaillement arrivée
Tableau des résultats
Podium
Animation
Restauration
Poste de secours

PC Course
Briefing juges
Zone de réclamations

Canalisée de Madame

P

Jarras

Domaine Royal de Jarras

WC

WC





Zone technique et ravitaillement

Entrée

Boucle de 3.614 km

Départ Arrivée

Zone de pénalité 150m

Inscriptions
Retrait des dossards
Retrait des lots
Anti-dopage

Ravitaillement arrivée
Tableau des résultats
Podium
Animation
Restauration
Poste de secours

PC Course
Briefing juges
Zone de réclamations